



## FICHE D'INSCRIPTION - ANNEE 2019 / 2020

Activité choisie :	Jour et horaire :
NOM	Prénom
Adresse postale	
Adresse électronique	
Téléphone fixe	Téléphone mobile (en cas d'urgence uniquement)
Adhésion annuelle par famille à l'Association « Les Arts @ Genay »	10 €
Prix du cours à l'année - Ganathain	....
Prix du cours à l'année - Extérieur	....
TOTAL	....
Montant des 3 chèques (si paiement en 3 fois)	Octobre : Janvier : Avril :

Les ateliers sont ouverts à tous, adultes et enfants, dans la limite de 15 participants au maximum (voire moins selon les activités) et de 6 au minimum.

Le gros outillage professionnel est mis à disposition des adhérents et doit être respecté par chacun. Le petit matériel est fourni par l'adhérent selon une liste fournie en début d'atelier.

Les cotisations aux activités sont calculées et payables à l'année. Un paiement en 3 chèques est possible ; ils doivent être remis à l'inscription. Ils seront encaissés début octobre, début janvier et début avril. Le prix est fixé en fonction de l'activité choisie. Remise pour 2<sup>e</sup> activité : 10% sur la moins chère.

En cas d'abandon en cours d'année, le montant de l'inscription restera acquis à l'Association sauf en cas de :

- . maladie longue durée, sur présentation d'un certificat médical ;
- . déménagement à plus de 40 km ;
- . cas de force majeure, après accord des Membres du bureau.

Chaque adhérent doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile.

Enfin, pour des raisons de sécurité, les enfants doivent être accompagnés et récupérés à l'atelier par un adulte responsable. Aucun enfant ne quittera l'atelier seul. Les horaires doivent être bien respectés et, en cas d'absence, il est préférable d'avertir l'animateur(trice) au numéro de téléphone qui sera donné en début d'année.

Merci de votre compréhension.

*Toute l'équipe de l'Association « Les Arts @ Genay » vous souhaite une agréable saison, riche en expériences artistiques, dans la bonne humeur et l'enthousiasme collectifs.*

Date :

Signature de l'Adhérent (lu et approuvé)